

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Sébastien FAGNEN

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2024_051
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024

**50 - MOTION "CONTRE LE PROJET DE LOI VISANT À FUSIONNER
L'ASN ET L'IRSN"**

Le Président de la République, le Premier ministre et le Gouvernement engagent une réforme de la gouvernance de la sûreté nucléaire française.

Un an après une tentative de cavalier législatif à l'Assemblée nationale durant l'examen du texte sur l'accélération de la relance de la filière nucléaire, mis en échec par une majorité de députés, l'exécutif a soumis ces dernières semaines un projet de loi au Sénat.

Le texte prévoit la fusion de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Malgré l'efficacité du système dual historique, né à la suite de la catastrophe de Tchernobyl, l'expertise et la prise de décision seraient ainsi réunies au sein d'une nouvelle entité.

La fusion à marche forcée au 1^{er} janvier 2025 entraînera une désorganisation profonde et durable des équipes de l'IRSN et de l'ASN - farouchement opposées au projet -, au détriment d'un suivi efficace des missions actuelles des deux entités.

À l'heure de la relance de la filière nucléaire - EPR 2, SMR - et des besoins croissants durant la prochaine décennie dans les domaines de l'expertise et du contrôle, la crainte d'une pression accrue sur les équipes de la future Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) est réelle et entraînera un affaiblissement des mécanismes de régulation.

Au cœur d'une presque île attachée à la transparence de la filière nucléaire, à l'indépendance de la recherche et du contrôle, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin affirme son attachement au système dual actuel et appelle à la préservation du modèle de sûreté nucléaire français.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 21h39		Nombre de votants : 54	
Pour : 45	Contre : 0	Abstentions : 9 Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE David MAGUERITTE Eddy SAGET Sandrine TARIN	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 février 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 1^{er} février 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatorze février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 1^{er} février 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 20h35) - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée 17h54) - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier à son départ 20h00) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine
HÉBERT Dominique a donné procuration à SOURISSE Claudine
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à MARTIN Patrice
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
Déport de RONSIN Chantal pour la question 38
SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

ISOIRD Valérie

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 19/02/2024



ID : 050-200056844-20240216-DEL2024_051-DE